

## Compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2010

Approbation du PV du conseil municipal du 4 juin : Sylvaine Chavanne demande à ce qu'on l'appelle madame et non pas monsieur. Le maire prend acte.

Comme d'habitude et pour les mêmes raisons, l'opposition vote contre.

Le maire indique que Christine Le Ru ayant démissionné pour raisons personnelles, elle est remplacée par Estelle Lesage.

Pierre Appriou s'interroge sur la compatibilité entre ce nouveau statut d'élue et ses fonctions de présidente du Comité de développement durable. Le maire indique que, conformément au règlement, il s'engage à nommer rapidement un(e) nouveau (nouvelle) président(e) en remplacement de Madame Lesage.

Matériel d'enregistrement : le premier adjoint précise qu'un matériel correct sera acheté afin qu'il puisse servir ultérieurement dans une nouvelle salle de conseil...sans toutefois indiquer la date de construction de cette dernière ni celle de l'achat de ce nouveau matériel.

1-1 Création de postes pour l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche municipale et modification des effectifs : la crèche va pouvoir accueillir 10 nouveaux enfants et il faut assurer leur encadrement. Aux questions de Marie-Pierre Cabon concernant le tableau d'activité, le taux de remplissage, le nombre d'enfants en attente,... c'est le directeur général des services qui intervient.

Pierre Appriou fait alors remarquer que le DGS n'est pas un élu et qu'il ne devrait pas prendre part au débat, à moins que le maire ne l'invite à le faire.

Lédie Le Hir explique alors qu'il y a une liste d'attente de 35 à 40 enfants. La capacité d'accueil peut passer à 30 places, au lieu de 20 actuellement, puisque « Familles rurales » a libéré les locaux mais on ne pourra pas aller au-delà.

Votes pour : 29

1-2 Création de postes pour les avancements de grade et modification du tableau des effectifs.

Votes pour : 29.

2-1 Création d'une régie d'avance pour l'espace jeunes : Il s'agit de donner la faculté au régisseur de percevoir les participations des jeunes et de payer les menues dépenses.

Votes pour : 29

2-2 Fixation des tarifs de la régie de l'espace jeunes : 10€ pour l'adhésion annuelle et 2€ de participation par soirée.

Votes pour : 29

2-3 Décision modification du budget : 46 000 € d'emprunt sont débloqués pour financer l'étude de la maîtrise d'œuvre du quartier développement durable en projet.

Votes pour 22 ; abstentions 7

2-4 Redevance d'occupation du domaine public par France télécom. Cela rapporte 11 298,43€ par an à la commune.

Votes pour : 29

2-5 Attributions de subventions 2010. Des associations n'avaient pas remis à temps leur dossier par méconnaissance des rouages d'une part, par oubli de l'inscription au conseil municipal par Lédie Le

Hir d'autre part. Vote de régularisation : Entente des abers, Sport loisir et Jogging club, 100€ chacune au titre de l'Ecole des sports.

An hini bihan : 400€

Votes pour : 29

2-6 Convention d'occupation du domaine public non routier pour l'installation d'équipements de communication électroniques.

Aux questions des futurs riverains sur l'incidence des ondes sur la santé, le maire, par l'intermédiaire de Jacques Le Guen, a reçu l'assurance de la ministre Chantal Jouanno que les résultats des études nationales seraient disponibles à la fin de 2010.

Par ailleurs, il faudra coordonner l'action des différentes collectivités locales intervenantes. Dans l'état actuel des choses, l'installation d'une antenne Wimax est prévue mais, rien ne sera fait tant que les questions posées n'auront pas trouvé de réponse.

Votes pour : 29

2-7 Acquisition d'un compacteur auprès de la CCPA. La mairie souhaite racheter à la CCPA, pour une somme de 600 euros, un compacteur ayant subi un accident au cours d'une utilisation sur Plouguerneau et dont le moteur est grillé. Lucien Breton affirme que le remplacement par un moteur d'occasion (800 à 1 000€) permettrait ainsi de disposer, pour une somme modique, d'un compacteur appartenant à la commune. Affaire à suivre.

Votes pour : 22. Abstentions : 7

2-8 Fourniture de repas à l'association familles rurales de Guisseny. Il s'agit de leur facturer le transport que l'association ne peut effectuer.

Votes pour : 29

4-1 Constitution d'une servitude de réseaux d'eau pluviale à Perros. Il s'agit de préciser la délibération du conseil du 23 février 2010 qui instaurait une rétention d'eaux pluviales sur une propriété : il faut officialiser une servitude qui existe depuis 1989.

Pierre Appriou repose la question des dispositions envisagées pour la voie desservant Méchou Camdoun.

Lucien Breton précise que des puits de rétention des eaux de pluie sont envisagés mais la priorité serait donnée aux secteurs de Krec'h Ar Hamm et de la chapelle St Michel. Les travaux sur Mechou Camdoun suivraient en septembre.

Votes pour : 29

4-2 Convention conseil général/commune pour l'aménagement d'un trottoir RD 71 : il s'agit de sécuriser l'accès aux cars scolaires des enfants du voisinage.

Votes pour : 29

4-3 Rapports sur le service de l'eau et de l'assainissement.

Quelques informations glanées lors de la présentation faite par Lucien Breton :

- Lors d'une modification prochaine du PLU, des propositions seront faites pour des périmètres de captage ;
- La nouvelle réglementation oblige à baisser le prix de l'abonnement pour ceux qui ont une faible consommation ;
- Château d'eau : l'acquisition du terrain est en cours dans la zone du Hellez et les travaux devraient commencer début 2011 ;

- En ayant sa propre centrifugeuse de déshydratation des matières issues de l'usine d'épuration, la commune fait une économie de 20% ;
- Les compteurs vont continuer à être remplacés progressivement. Des sondages seront faits par lot de 64 compteurs ;
- L'indice de qualité de l'eau de Plouguerneau est de 10 sur 100 mais certains indicateurs ne sont pas significatifs.

Votes pour : 22 , Abstentions : 7

4-4 Remise en état d'un chemin de servitude privée au lieu dit Menez Perros. Des dégâts ont été causés sur ce chemin privé par des véhicules communaux apportant des déblais. Le chemin sera remis en état. Le maire précise qu'une plainte contre X a été déposée par ses soins afin de connaître les raisons de ces dégradations.

Votes pour : 29

5-1 : Approbation du règlement de cantine scolaire.

Votes pour : 29

8-1 : Destruction de documents de la médiathèque.

Votes pour : 29.

8-2 : Convention entre l'écomusée de Plouguerneau association Karreg Hir et la commune.

Un certain flottement dans l'examen de ce point à l'ordre du jour du conseil municipal puisque Remi Abjean parle de l'examen de 2 conventions ce qui est contesté par le maire.

Après l'exposé de l'adjoint à la culture, Pierre Appriou fait remarquer que, effectivement, la mise à disposition des locaux est bien citée dans la convention générale et que la deuxième partie ne fait que l'explicitier.

Le maire propose que cette seconde partie soit appelée « Modalités de mise à disposition des locaux ».

**Votes pour : 29**

12 Question diverses : Le maire propose que cette délibération soit ajoutée à l'ordre du jour.

Devant le succès rencontré par le marché organisé le dimanche matin par l'association des commerçants de Lilia, le maire supprime donc celui du mardi. Au précédent conseil H.Couprrie avait parié sur l'échec de ce nouveau marché car « Un marché ne se crée pas si vite, qu'il faut attendre presque un an pour obtenir les autorisations ». Sylvaine Chavanne s'étonne que la commission Développement économique ne se soit pas réunie sur ce sujet. H.Couprrie fait part de ses problèmes de santé et de l'urgence à pallier l'imbroglio administratif créé par le succès du marché du dimanche matin. D'un an, le délai est passé à... un mois !

Votes pour : 29